

COMPTE RENDU

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT,

SUR SON ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE COMPTABLE DES LE
4^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1859.

1^{re} partie.

Département de Justice et Police.

DE LA LÉGISLATION EN GÉNÉRAL.

Les commissions nommées pour examiner diverses questions législatives et préparer les projets qui doivent résulter de cet examen, ont suivi leurs travaux en y consacrant le temps que d'autres occupations non moins importantes leur ont laissé.

Code pénal.

Le projet de code pénal est achevé. On l'a fait autographier et tirer à quelques exemplaires pour les membres de la commission

17	suivent les cours de langue et de littérature française.
12	— — des sciences physiques et naturelles.
11	— — de mathématiques.
10	— — de latin, d'allemand et d'histoire.
9	— — de grec.
8	— — de géographie.
6	— — de religion, de philosophie, d'antiquités
5	— — d'antiquités grecques.
4	— — de musique.

En ajoutant les externes aux élèves réguliers, il y a eu totalité 192 jeunes gens qui profitent des enseignemens du collège cantonal ; 25 personnes concourent cette année à l'enseignement du collège ; sur ces 25 personnes, il faut compter outre le directeur lui-même, huit professeurs ou suppléans de professeurs, enseignant dans les deux premières classes du gymnase. Un instituteur exclusivement attaché au gymnase. Trois instituteurs attachés au gymnase et au collège inférieur. Cinq instituteurs exclusivement attachés au collège inférieur. Deux maîtres spéciaux attachés au collège inférieur, mais dont l'un enseigne aussi au gymnase. Trois maîtres chargés extraordinairement d'enseignemens divers au gymnase et au collège. Le directeur de l'école de gymnastique, le directeur de l'école de dessin.

La loi, article 15, détermine un maximum et un minimum d'heures de leçons. Le minimum des leçons prises par une classe est de 26 heures et le maximum de 56 heures, indépendamment de la gymnastique, mais y compris celles de musique et de dessin. Il n'y a donc pas d'excès dans le travail imposé aux élèves. Le directeur est attentif à tout ce qui peut lui donner des lumières sur ce point important.

Les exercices militaires ne tarderont pas à être organisés, un uniforme simple a été déterminé et il est déjà porté par plusieurs jeunes gens.

Toutes les personnes qui concourent à l'enseignement au collège cantonal méritent un témoignage honorable. Surtout le directeur

remarque du zèle, de l'exactitude, du soin à préparer les matières des leçons même les moins difficiles.

La discipline est satisfaisante.

Académie.

M. Olivier qui depuis plusieurs années professait l'histoire dans l'académie, à titre de professeur extraordinaire, a été nommé par vocation à la chaire ordinaire d'histoire, instituée en vertu de la nouvelle loi.

M. Adam Mickiewicz, le célèbre poète Polonais, après avoir donné pendant quelques mois d'une manière très-distinguée l'enseignement de la littérature latine soit à l'académie, soit au gymnase, à titre de professeur extraordinaire, a été nommé par vocation à la chaire ordinaire de littérature latine.

Le désir d'assurer au pays les services d'un homme connu aussi avantageusement et dont le talent d'enseignement a été apprécié au milieu de nous, a engagé le conseil d'état à user de la faculté que la loi lui confère, de fixer au *maximum* de trois mille francs, le traitement de M. Mickiewicz.

L'emploi des professeurs extraordinaires a du recevoir encore cette année une grande extension, à cause des lacunes que laissait dans l'enseignement le petit nombre de professeurs ordinaires.

D'après une décision récente du conseil d'état, des concours viennent d'être ouverts pour les quatre chaires de la faculté de droit et pour la chaire de philosophie.

M. Develey, professeur honoraire, honorablement connu par ses travaux scientifiques, est mort dans le courant de l'année.

Le catalogue publié par l'académie donne pour le nombre des étudiants les chiffres suivans :

La faculté de théologie compte,	25 étudiants.
	2 externes.
La faculté de droit compte,	12 étudiants.
	9 externes.

La faculté des lettres et sciences ,
compte , 12 étudiants.
21 externes.

Il y a ainsi 49 étudiants et 52 externes. Le nombre des étudiants paraîtra peu considérable si on le compare à celui que présentait le catalogue de l'ancienne académie , mais on ne doit pas oublier que les deux volées de l'auditoire de belles lettres , et la troisième volée de celui de philosophie n'appartiennent plus à l'académie mais au gymnase. On était admis dans l'ancienne académie à 14 ans révolus , la loi nouvelle fixe l'âge de 18 ans révolus.

Les étudiants et les externes inscrits dans une faculté peuvent suivre les cours des autres.

La liberté des études substituée à une marche fixe et obligatoire est un des traits qui caractérisent notre nouveau système académique. Il résulte des renseignemens donnés par l'académie que tous les cours ont un nombre d'auditeurs satisfaisant.

Six étudiants ont obtenu le grade de licencié en théologie.

ÉTABLISSEMENT ATTACHÉS A L'ACADÉMIE.

Bibliothèque cantonale.

Cette importante collection est l'objet des soins les plus attentifs de la part des bibliothécaires ; un seul fait suffira pour le prouver ; malgré la grande circulation des livres et le mouvement de la consultation dans la salle destinée à ce travail , il ne s'est pas perdu un seul volume dans la dernière année.

Le rapport au grand conseil en 1859 annonçait que les extensions progressives de la bibliothèque et le vœu exprimé par le public avaient fait sentir la nécessité d'en rendre la jouissance plus facile et ainsi plus réellement utile , le rapport ajoutait que dans ce but le conseil d'état avait décidé que la bibliothèque serait ouverte tous les jours de la semaine à l'exception des dimanches et jours de fête.

Cette organisation établie d'abord provisoirement fut accueillie

avec une vive satisfaction par tous les amis de l'étude, soit dans l'académie, soit dans le corps des étudiants, soit hors du sein de nos institutions académiques. Mais pour régulariser cet état de choses provisoires, il était nécessaire que le grand conseil voulût bien par un décret mettre le traitement du bibliothécaire ordinaire en rapport avec ses fonctions considérablement augmentées.

Le projet de décret qui fut présenté au grand-conseil ayant été rejeté, l'ancienne organisation a dû être reprise.

Conformément à la décision du grand conseil, le fonds capital de la bibliothèque a été versé dans la caisse de l'état.

Les comptes de la bibliothèque, mis sous les yeux du conseil d'état, comprennent un espace de 14 mois; savoir, dès l'entrée en activité de la nouvelle académie le 1^{er} novembre 1858 au 31 décembre 1859.

Ces comptes présentent les résultats suivans :

Recettes	6854 fr. 04 rap.
Dépenses	6849 » 70 »
	<hr/>
Excédant de dépenses	15 » 66 »
Les recettes se	456 fr. 98 rp. solde du compte précédent
composent de	2102 » 76 » intérêt du rentier.
	4274 » 50 » allocations et rembourse ^{ns} . div.
	<hr/>
Tot. des recettes	6854 » 04 »
Les dépenses	325 fr. 50 rp. frais d'administration.
se composent	4005 » 51 » frais d'impressions, reliures, etc.
de	4270 » 61 1/2 achats de livres.
	854 » 93 » abonnemens aux journaux.
	215 » 32 1/2 frais de ports
	<hr/>
Tot. des dépenses	6849 » 70 »

Les créances, au nombre de 26, formant le fonds capital de la bibliothèque, s'élèvent à la somme de fr. 45.289 49 r.

La bibliothèque est abonnée à 56 journaux scientifiques et littéraires. Le plus grand nombre de ces écrits périodiques sont d'un

mérite reconnu. Ils sont choisis dans les diverses branches des sciences. Les livres qui ont été achetés appartiennent aux diverses sciences qui sont l'objet de l'enseignement académique.

Les gages payés aux étudiants par le secrétaire de l'académie, qui remplit les fonctions de caissier, se sont élevés à la somme de fr. 5243. 58 r.

On rappellera dans ce rapport le don généreux fait par M. Gay. Un capital de mille francs a été mis à la disposition de l'autorité ; l'intérêt doit en être distribué aux élèves de l'académie et du gymnase pour les aider dans leurs études. M. Gay a de plus remis quarante francs pour commencer la distribution dès cette année. Le conseil d'état, sur la proposition de l'académie, a déterminé le mode de cette distribution et les conditions à remplir pour y avoir part. La distribution aura lieu en livres.

Cabinet et laboratoire de chimie.

Il n'y a aucune observation à faire sur le cabinet de chimie

Cabinet de physique.

Le fait à signaler, et qui est le plus important, c'est l'allocation d'une somme de 5000 fr., votée par le grand conseil pour commencer à compléter cette collection ; elle a servi à diminuer notablement les lacunes du cabinet ; cependant on n'a pu acquérir plusieurs instrumens ou machines d'un prix élevé, mais dont la possession est indispensable pour mettre l'enseignement de la physique au niveau de l'état actuel de la science.

Mad De la Harpe a bien voulu faire don au cabinet de physique d'un microscope ordinaire composé, qui appartenait à son époux.

Musée cantonal.

Les diverses collections dont se compose le musée cantonal ont reçu cette année des augmentations assez importantes, soit par des dons gratuits offerts par diverses personnes, soit par des acquisitions.

Outre les dons relatifs aux sciences naturelles , le musée a reçu plusieurs fragmens d'antiquités trouvés dans le canton , et diverses médailles d'un intérêt plus ou moins grand.

La collection des tableaux a aussi été enrichie par l'acquisition de quelques morceaux de prix.

Plus les acquisitions que fait le musée dans les différentes branches de l'histoire naturelle sont intéressantes , plus un besoin déjà signalé précédemment se fait vivement sentir , c'est celui de l'agrandissement du local. Plusieurs parties des collections présentent , par leur entassement , l'aspect d'un magasin d'histoire naturelle plutôt que d'un musée , et ce qui est plus grave , l'étude en souffre autant pour le moins que le coup d'œil , attendu que le défaut de place ne permet pas de disposer les collections d'une manière assez scientifique.

Le conseil d'état examinera ce qui serait à faire pour remédier à cet état de choses.

On ne peut que regretter que les instrumens d'astronomie achetés chèrement restent depuis tant d'années sans usage

Ecole de dessin.

L'école de dessin a continué d'être fréquentée avec intérêt. 80 élèves du collège , y compris quelques étudiants et 40 externes appartenant principalement à la classe industrielle , ont suivi les leçons cet hiver.

27 jeunes filles suivent le cours que le directeur a institué en leur faveur.

La construction du musée Arlaud étant terminée , l'école de dessin sera prochainement transportée dans ce nouvel emplacement.

Ecole de gymnastique.

L'Ecole continue à être fréquentée avec zèle et d'une manière régulière par 280 élèves , dont quelques-uns se font remarquer par leurs progrès.

École d'équitation.

Un membre du conseil de l'instruction publique est chargé de l'inspection générale de cet établissement. Son rapport ne donne lieu à aucune observation importante.

Institution des sourds-muets

Le conseil de l'instruction publique a fait en corps une inspection détaillée de cet établissement au commencement de l'hiver. Il y avait alors 14 élèves places par l'état, savoir 9 garçons et 5 filles. Deux élèves sortiront à Pâques, après leur admission à la Ste.-Cécile.

Le conseil de l'instruction publique a été satisfait des progrès des élèves, du zèle des instituteurs et de la bonne tenue de l'établissement

POLICE DE SANTÉ.

Police de santé des hommes.

Le conseil d'état ayant décidé en principe la révision de la loi du 1^{er} juin 1840, sur la police de santé des hommes, le conseil de santé a été appelé à donner un préavis sur le mode de révision de cette loi.

Le tarif pour les vacations des inspecteurs des montagnes a été revu, et le prix de la journée de ces fonctionnaires a été réduit de 8 fr. à 5 fr.

Les bureaux du conseil de santé ont été transportés en décembre 1859, dans la partie nord du 1^{er} étage de la maison ci-devant De la Harpe.

Les boîtes de secours pour les noyés ont été examinées par les soins du conseil de santé. La plupart de ces appareils ont été trouvés en bon état; d'autres ont été pourvus des objets qui leur manquaient.

La loi sur le service des officiers de santé, en matière judiciaire, continue à produire de bons résultats. Vingt procès-verbaux de

médecine légale ont été communiqués au conseil de santé et examinés par lui. La plupart de ces procès-verbaux n'ont donné lieu à aucune observation.

Les bains de Lavey sont toujours fréquentes par un nombre croissant de baigneurs.

Il résulte du rapport du conseil de santé que, sur 524 maladies observées à Lavey en 1859, 458 ont été guéries, 454 améliorées; 51 stationnaires et une empirée.

Le service continue à recevoir des améliorations, et les entrepreneurs dirigés par les conseils du médecin résidant, ont perfectionné les appareils de bains. Enfin le docteur attaché à l'établissement, a introduit l'usage des eaux mères des salines, et obtenu de leur combinaison avec l'eau thermale, des résultats heureux.

Il n'y a pas eu d'épidémie dans le canton. Quelques cas rares de petite vérole ont été observés, mais sans présenter de caractère épidémique.

A la fin de l'hiver, une épidémie typhoïde se déclara à l'hospice du grand saint Bernard, s'étendit rapidement dans le Bas-Valais, et vint porter l'alarme dans le district d'Aigle.

Un médecin ayant été envoyé en Valais par le conseil de santé, reconnut la maladie comme contagieuse. En avril, elle fut apportée à Ollon par une famille pauvre qui venait de rendre les derniers devoirs à des parents morts de la contagion en Valais, mais les mesures qui furent prises, et notamment le sequestre rigoureux des malades d'Ollon, ne permirent pas à la contagion de s'étendre. Ces malades, soignés par M. le docteur Besençonnet, et par un infirmier de l'hospice cantonal, ne tardèrent pas à se rétablir, et aucun cas de typhus ne se déclara dans la contrée.

Pendant l'année 1859, on a vacciné, aux frais de l'état, 4257 enfants. Ces vaccinations ont coûté 5755 fr. En 1858, le nombre des enfants vaccinés a été de 4572, et la dépense de 4227 fr.

La diminution de dépense en 1859, provient de l'augmentation